



Procès-verbal du Conseil Municipal du MIROIR - 6 décembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 6 décembre 2022 à 20h00, sous la présidence de Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Cindy COLLAS, présente.
- Aurélie DJENAIEH, présente.
- Sylvette GAUTHIER, présente.
- Stéphanie JACOB, excusée
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, excusé, procuration donnée à Sylvette Gauthier.
- Émilien MICHEL, présent.
- Cédric PHEULPIN, présent.
- Romain RODOT, excusé.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.

- **Désignation secrétaire de séance**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

Sylvette GAUTHIER est proposée comme secrétaire de séance.

Après échange, les membres du conseil approuvent la désignation de Sylvette Gauthier comme secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2022**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

Présentation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du vendredi 4 novembre 2022 et du mercredi 9 novembre 2022.

Après échange, les membres du conseil approuvent les procès-verbaux des séances du conseil municipal du vendredi 4 novembre 2022 et du mercredi 9 novembre 2022.

- **Convention Orange**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe que la commune abrite un pylône relevant désormais de l'activité de TOTEM par suite de l'apport et une activité de téléphonie/internet restant dans le champs du domaine d'Orange. C'est pourquoi il faut signer deux actes différents pour régularisation à savoir :

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Miroir du 6 décembre 2022

- L'avenant entre la Commune et Orange (ex France Telecom) pour réduire l'assiette de la convention initiale (45m² pour être portée à 25 m²) conclue pour une durée initiale de 99 ans renouvelable par tacite reconduction.
- Une nouvelle convention à durée déterminée de 12 ans entre la commune et Totem. Pour ce site et son matériel implanté, la redevance proposée pour les 20 m² d'emprise est de 350 euros annuel.

Après échange, les membres du conseil autorisent le maire à signer les deux actes ; l'avenant et la convention.

- **Convention prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui a pris effet le 1er janvier 2017 entre le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne et la commune a été conclue pour 3ans, renouvelable 1fois pour la même durée.

Il convient d'établir une nouvelle convention.

Un chapitre a été intégré pour encadrer les conditions de mise à disposition des données cadastrales via les logiciels d'aide à l'instruction en lien avec le règlement général sur la protection des données.

Afin d'harmoniser les dates des conventions pour toutes les communes, il est proposé que la convention soit valable jusqu'au 31 décembre 2026.

À la suite du recrutement d'un second agent au secrétariat, il est proposé de que les CUa soient instruit par la commune via le logiciel sirap.

Après échange, les membres du conseil approuvent la signature de la nouvelle convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et mise en place d'un avenant concernant la mise à disposition des données cadastrales en précisant que les CUa seront instruit par la commune.

- **Tarifs concessions cimetièrre et droit de dispersion**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire propose un nouveau tarif concernant le droit de dispersion.

Après échanges, les membres du conseil municipal souhaitent une réflexion concernant

l'augmentation des tarifs des concessions et du droit de dispersion.

Ils souhaitent connaître les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes, le sujet sera donc débattu ultérieurement lors d'une prochaine séance.

Après échange, les membres du conseil demandent le report de la décision du nouveau tarif des concessions au cimetière et du droit de dispersion

- **Modification du temps de travail supérieur à 10% d'un agent d'animation à compter du 1er janvier 2023**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe que pour donner suite à la prise de compétence de la restauration scolaire au 1er septembre 2022, il y est nécessaire d'augmenter le temps de travail de

Mme Nathalie PETITJEAN de 14.63/35ème à 28.90/35ème afin d'assurer la continuité de service.

Après échange, les membres du conseil approuvent la modification du temps de travail de 14.63/35ème à 28.90/35ème à compter du 1er janvier 2023 pour Mme Nathalie PETITJEAN

- **Modification du temps de travail supérieur à 10% d'un agent technique à compter du 1er janvier 2023**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe que pour donner suite à l'augmentation de la fréquentation des enfants à la garderie périscolaire depuis le 1er septembre 2022, il y est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme Valérie MALIN de 6.68/35ème à 18.44/35ème afin d'assurer présence d'un second agent pour l'encadrement et la surveillance des enfants.

Après échange, les membres du conseil approuvent la modification du temps de travail de 6.68/35ème à 18.44/35ème à compter du 1er janvier 2023 pour Mme Valérie MALIN

- **Avenant au contrat de prestation CESU**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe de la demande d'un parent ; afin de simplifier la gestion des règlements de la garderie périscolaire pour les parents ayant recours aux tickets cesu, ceux-ci demandent la dématérialisation du paiement.

Ceci implique quelques frais de gestion par rapport à une gestion « papier » mais aussi une facilité et une rapidité.

Le coût global s'élève à 3,50 euros par mois.

Après échange, les membres du conseil approuvent l'avenant au contrat de prestation CESU et autorisent le Maire à signer la convention

- **Révision du RIFSEEP**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire expose ; la législation concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,

- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et a la manière de servir.

La délibération initiale concernant la mise en place du rifseep date du 25 novembre 2016, il est proposé de revaloriser les seuils d'attributions.

Après échange, les membres du conseil approuvent la révision du RIFSEEP

- **Recensement 2023 Rémunération des agents recenseur et du coordinateur**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire, informe que la commune percevra une dotation forfaitaire de recensement, il propose de répartir la rémunération des deux agents recenseurs en proratisant le nombre de logements recensés et d'octroyer une indemnité au coordinateur.

Après échange, les membres du conseil approuvent la proposition de rémunération des agents recenseurs et l'indemnisation de l'agent coordinateur

- **Avenant au marché de travaux de rénovation et d'extension de l'école**

Point présenté par Eric Bouilly

M. le 1er adjoint, informe de l'avancée des travaux de rénovation et d'extension de l'école. Il nécessite deux avenants pour l'actualisation des coûts au vu de l'avancement des travaux :

- Lot 1 – DEMOTION GROS ŒUVRE - entreprise LAINE portant le marché à 221 190.26€HT au lieu de 221 029.69€HT

- Lot2 – CHARPENTE COUVERTURE – entreprise PERTET portant le marché à 49 835.10€HT au lieu de 48 919.70€ HT

Après échange, les membres du conseil approuvent les avenants au marché de travaux de rénovation et d'extension de l'école

- **Co-voiturage**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe l'assemblée d'un projet de création d'un lieu de covoiturage sur la commune.

Il rappelle que la commune se situe à proximité d'une sortie d'autoroute et est traversée par deux axes routiers départementaux.

Il informe que le projet, rentre dans le cadre d'une subvention du département via un appel à projets territoires 2023 et souhaite en conséquence demander une subvention

Après échange, les membres du conseil approuvent le projet de création de 6 places de covoiturage sur la commune dont une place PMR réglementaire

- **Demande de subventions**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe des demandes de subventions reçues :

- Secours populaire français

- France ADOT 71

- La ligue contre le cancer

- Club rencontres et amitiés de Le Miroir

- Croix-Rouge Française

- La confédération syndicale des familles – section Cuiseaux - 71

- Association prévention routière

Après échanges, les membres du conseil approuvent le versement d'une subvention de 500€ au Club rencontres et amitiés de Le Miroir

- **Vente tractopelle**

Point présenté par Philippe CAUZARD.

M. Le Maire informe que la société Granit a fait une proposition pour l'achat du JCB au prix de 12 000€TTC.

Après échanges, les membres du conseil approuvent la vente du tractopelle JCB à la société granit pour 12 000€TTC.

- **Informations**

- Confection de la revue du Miroir « Reflet » en vue de la distribution mi-janvier au plus tard
- SPANC : nouveau prestataire et nouveau contrat de vidange des installations individuelles

- **Comptes rendus :**

- Réunion des associations du samedi 15 octobre
- AG de l'ASM (maires de Saône et Loire) le 10/11/2022 à Louhans
- Fibre optique normalement opérationnelle fin 2023, à charge à chacun de contacter son opérateur ou autre si changement souhaité
- Réunion évaluation RPI le lundi 5 décembre à 11h au Miroir (Groupe de travail RPI (concernant le regroupement))

- **Dates à retenir :**

- Présentation du bilan énergétique le 9 décembre à 9h30 par M. Cordelier du SYDESL
- Réunion sous-préfecture le 12 décembre 19h00 avec les maires d'arrondissements
- AG Sivom le 24 janvier 2023
- Réunions des adjoints les jeudis 15 décembre 2022 et 12 janvier 2023 à 17h30
- Prochain conseil municipal le mardi 7 février à 20h00.

- **Questions diverses :**

- Vœux du conseil aux habitants le dimanche 8 janvier à 10h30 à la salle La Boutique
- Remise des chèques cadeaux aux employés de la commune le vendredi 9 décembre à 19h00
- Marché de Noël à la salle La Boutique, le samedi 10 décembre.

Clôture de la séance à 22h30 par le Maire Philippe Cauzard

*Approbation du procès-verbal lors de la séance
du 7 février 2022.*
La Secrétaire,



Le Maire



